Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLOW

ID: 076-217601087-20221124-091\_2022-AI

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N°091\_2022

### **VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

CONSEIL MUNICIPAL 24 NOVEMBRE 2022



Date de la convocation : 18/11/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents: 2

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Date d'affichage: 18/11/2022

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL,Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT,M Grégory DEREN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Michel PHILIPPE,Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES,M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle RICHET

# 13 - OBJET: ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE - ORIENTATIONS EDUCATIVES EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE BOIS-GUILLAUME - MISE EN OEUVRE D'UN PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) - 2022 - 2026 - ADOPTION

Rapporteur: Melanie VAUCHEL au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

091\_2022

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.551-1 du code de l'éducation,

Vu l'article L.227 du code l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLO

ID: 076-217601087-20221124-091\_2022-AI

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N°091 2022

Vu la circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 n° 98-144 relative aux contrats éducatifs locaux,

Vu la circulaire n° 2000-208 du 22 novembre 2000 relative aux contrats éducatifs locaux,

Vu l'instruction n° 00156 JS du 25 octobre 2000 relative aux contrats éducatifs locaux,

Vu l'avis de la commission concernée.

Considérant que le Projet Educatif Local est un document qui fixe les orientations éducatives de la commune en cohérence avec la réalité et les objectifs à développer,

Considérant l'intérêt de garantir une continuité éducative, une co-éducation, une démarche partagée et concertée, en faveur de la bienveillance et de la réussite éducative des enfants et des jeunes,

Considérant que les partenaires s'engagent avec la commune à la mise en œuvre du PEL pour la période 2022-2026,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE:

- D'ADOPTER le Projet Educatif Local 2022-2026 annexé à la présente délibération,
- DE METTRE en œuvre les points et actions précisés dans le PEL,
- **DE RECHERCHER** de la complémentarité et de la cohérence dans les soutiens apportés aux différentes actions éducatives proposées par les services de la commune ainsi que par les institutions et associations du territoire.
- **DE PRENDRE** les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Hélène SOLER et Claire PEREZ absentes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour: 31

Contre: 0

Abstention: 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : varDateEnvoiPrefecture

Affichage: varDateEnvoiPrefecture

Retrait affichage:

